



**GARDEZ-LE
POUR VOUS**

L'ex-patronne d'En Marche ! 64 balance



Nathalie Niel avec Emmanuel Macron en avril 2017. ©ARCHIVES DR

Que deviennent les militants LREM, un an après la dynamique qui a emmené Emmanuel Macron à l'Elysée ?

BFM TV a réalisé un reportage sur la question. Certains ont quitté l'aventure En Marche ! depuis. Et BFM fait témoigner Nathalie Niel, ex-responsable LREM dans les Pyrénées-Atlantiques.

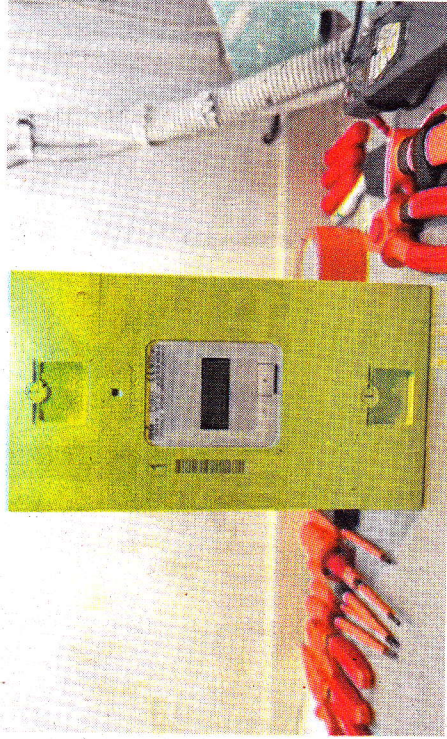
Elle se dit déçue par les éléments de langage imposés ou encore les désignations qu'elle juge opaques des candidats aux législatives : « Les militants s'apparentent plus à des fans qu'à autre chose, et ceux

Compteurs Linky et Gazpar : la Confédération des familles calme le jeu

La Confédération syndicale des familles (CSF) estime qu'il ne faut pas avoir peur des ondes émises par les nouveaux compteurs d'énergie.

La Confédération syndicale des familles (CSF) est une association de défense des consommateurs agréée au plan national. Elle travaille « sur les sujets majeurs de la vie quotidienne des individus ». Depuis une quinzaine d'années maintenant, elle suit les dossiers des radiofréquences, et de l'exposition aux ondes en général. Une expertise qui pousse l'antenne paloise de la CSF à véhiculer un message d'apaisement autour des compteurs d'énergie Linky et Gazpar.

Tout d'abord, la CSF fait le point sur l'exposition aux ondes émises par ces compteurs : « Force est de constater que concernant les compteurs d'énergie, l'exposition aux ondes est très faible en puissance, très faible également en durée puisqu'il ne



L'exposition aux ondes par les compteurs reste très marginale, assure la CSF. ©J.-P. BIGNET

s'agit que de quelques minutes par jour, le temps d'envoyer des petits paquets d'informations. » La CSF note aussi que « c'est un appareil fixe dont l'utilisation ne nécessite pas qu'on le rapproche près du corps ».

« Pour toutes ces raisons, et en l'état des connaissances scientifiques », la CSF appelle « à ne pas avoir peur de l'exposition des ondes par les compteurs qui reste

Le refus possible, mais...

La CSF rappelle en effet que « l'équipement du quotidien qui nous expose le plus est le téléphone mobile, lors d'un appel,

lorsque l'on colle l'appareil à l'oreille ». « Utilisez un kit mains libres ! », conseille-t-elle.

Maintenant, peut-on refuser l'installation du nouveau compteur ? « Il n'est pas prévu d'option pour les consommateurs pour accepter ou refuser l'installation, les compteurs doivent être remplacés, précise la CSF. Le refus est tout de même possible, même s'il n'est pas de droit, et dans ce cas, les différentes prestations telles que la relève « à pied » du compteur seront facturées directement au consommateur (pour l'instant moins de 30 euros). » Mais il y a un risque : « Il faut garder en tête que les compteurs ont une certaine durée de vie au-delà de laquelle les autorités publiques peuvent considérer que l'appareil n'est plus conforme, donc n'est plus apte à relever des consommations pour les facturer. Dans ce cas, le consommateur qui refuserait le renouvellement du compteur pourrait ne plus être distribué en électricité ou en gaz. »